

# SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

## CGT, CFDT, SUD, et CGT-FO

### Compte rendu des assises enquêteurs du 4 juin 2009

#### **Etaient présent-e-s 23 délégué-e-s de régions :**

Alsace, Auvergne, Bretagne, Basse Normandie, Ile-de-France, Midi Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Cathy Paca, Pays de la Loire, Rhône Alpes.

#### **Projet de délocalisation de la statistique publique / centre d'appel téléphonique à Metz**

Ce projet a été annoncé en septembre 2008, puis une lettre de F. Fillon a commandité un rapport, le rapport Cotis-Duport, rendu en décembre 2008 qui préconise la création d'un pôle de plus de 600 agents à Metz, plus un centre d'appels téléphoniques pour les enquêtes EEC, Camme...

Après examen, F. Fillon aurait accepté ce projet Cotis-Duport fin janvier, mais aucun écrit ne le stipule. Nous sommes actuellement dans une période d'examen budgétaire. La direction de l'Insee a annoncé fin mai que la décision officielle (budgétée) serait annoncée vers mi-juin.

La mobilisation en interne à l'Insee et aux SSM n'est pas facile compte tenu du peu d'évolution du dossier depuis le mois de janvier. Néanmoins est prévue en juin une manifestation-réception par les élus à l'assemblée nationale. Des délégations d'agents régionaux viendraient à Paris. La date n'est pas encore connue (23 ou 30 juin ?).

Entre temps, des actions ont lieu localement (par exemple le 8 juin à Bordeaux) lors d'interrégions qui abordent le sujet du moyen terme de l'Insee. La direction situe ces réunions le plus possible hors des agglomérations de façon à ce que la mobilisation soit compliquée à organiser.

**Le mouvement des enquêtrices et enquêteurs** depuis plus de 3 mois est un succès non négligeable : au niveau national un peu plus de la moitié des enquêteurs le suivent, même s'il y a des disparités régionales : il n'y a pas de "chiffre" officiel tel un nombre de grévistes. Néanmoins les retards constatés lors de l'enquête EEC ou de l'enquête Loyers et Charges, la connaissance précise des délégué-e-s de réseaux, aboutissent à cette bonne estimation. Nota Bene : nous avons certains chiffres de retards d'envois pour EEC par exemple, mais nous ne les diffusons pas car ils sont très tributaires des aires (entrantes, etc.), du nombre d'enquêteurs du réseau, et sont donc très variables. Au fil du temps ils donnent néanmoins une fourchette sans doute correcte de la participation.

Ce qui est sûr par ailleurs c'est que la direction de l'Insee ne supporte pas d'actions collectives de protestations : elle avait menacé les personnels de l'Insee en janvier dernier, elle a menacé les enquêteurs (sans préciser un cadre légal dans lequel elle pourrait mettre à l'œuvre ces sanctions).

La discussion autour du mouvement en cours et de sa continuation a porté sur plusieurs domaines, avec des avis parfois divergents :

- ✓ Comment mobiliser dès maintenant un réseau d'enquêtrices et enquêteurs éclatés alors que la menace du centre est pour 2012 ? Comment faire un mouvement de longue durée ?
- ✓ Comment étendre un mouvement qui ne gêne pas assez ou alors pas les bonnes personnes ?
- ✓ Comment mieux communiquer et plus rapidement ? Utilisation de Sms ?
- ✓ Comment mieux associer les DR où les enquêteurs ne sont pas mobilisés ? Les délégué-e-s prennent régulièrement des contacts avec leurs collègues. Il en ressort que certains enquêteurs ne souhaitent pas s'investir dans le mouvement vu leur âge proche de la retraite ou parce qu'ils ont un autre emploi. D'autres estiment qu'il est difficile de mobiliser en demandant seulement un statu-quo.
- ✓ Ne faut-il pas lier le projet de centre téléphonique au programme de travail, et donc des possibles baisses de charge ? En effet, les programmes d'enquêtes souffrent des baisses budgétaires dans la fonction publique. Par ailleurs la refonte de l'enquête emploi se fait quasiment sans les enquêteurs (le retour sur les accompagnements avec un sociologue se fera fin juin mais ce dernier a une opinion visiblement défavorable des enquêteurs Insee).
- ✓ Faut-il d'ores et déjà demander à négocier d'éventuelles compensations pour le travail perdu (alors que pour l'instant les enquêteurs n'ont jamais obtenu ce style d'indemnisation) ?
- ✓ Faut-il faire un mouvement concernant d'autres enquêtes sachant qu'il n'y a que l'EEC qu'une majorité d'enquêteurs réalisent ;?
- ✓ Faut-il suspendre le mouvement pendant l'été parce que les retenues seront faussées par les renvois avant de partir en vacances, et de la difficulté de coordination pendant cette période?

Ces discussions ont abouti à la détermination des revendications, ainsi qu'un planning d'organisation pour la rentrée.

### **Les revendications du mouvement ont été établies :**

- Retrait du projet de centre téléphonique
- Aucune nouvelle embauche ne doit être faite, afin d'au moins maintenir la charge de travail des enquêtrices et enquêteurs travaillant dans le réseau
- Application aux enquêteurs de l'Insee de la "garantie de rémunération" qui existe au niveau ministériel pour les agents subissant une restructuration.
- Association des enquêteurs au projet de refonte de l'enquête emploi

Planning d'organisation pour la rentrée :

- **Une suspension momentanée du mouvement** de retenue des enquêtes de la fin juin au 1er septembre, tout en maintenant la retenue des documents pour l'enquête non-répondants EEC, et la retenue des documents pour les enquêtes a posteriori EEC.
- **La reprise au 1<sup>er</sup> septembre en étendant le mouvement.**

Cela pourra être fait par plusieurs choses :

- Étendue des retenues aux enquêtes EDT-DDC, HID, Patrimoine ;
- Au moment des journées de formation pour ces enquêtes, prévoir des réunions entre enquêteurs, des discussions avec les équipes Dem et avec les autres agents de la DR, organisation si possible d'heures syndicales communes avec les autres agents des DR, actions communes avec les autres agents auprès de la direction.
- Un rdv pour le mois de septembre sera demandé pour une représentation des enquêteurs de toutes les régions à JP Cotis (DG de l'Insee).
- Autant que possible des conférences de presse seront organisées autour de l'enquête emploi (les chiffres du chômage sont toujours au-devant de la scène).
- Prochaine conférence téléphonique le vendredi 4 septembre

### **Modes de collecte : téléphone, internet**

La direction de l'Insee prospecte actuellement sur plusieurs sujets :

- utilisation de différents types de tirage pour les enquêtes par téléphone (tirage de numéros aléatoire ? il faut savoir que pour Tic par exemple seul le fichier France télécom a été sollicité, d'où des biais certainement énormes...)
- utilisation de retour par internet. Pour l'instant principalement utilisé pour des enquêtes auprès des entreprises, un premier essai a été lancé pour les non répondants de l'enquête emploi, et il a été fait par un prestataire extérieur ! Tout cela n'a bien entendu jamais été annoncé ni aux enquêteurs ni aux organisations syndicales ;
- projet en cours d'examen par la direction de l'Insee pour utiliser les fichiers des caisses enregistreuses des grandes surface à la place des relevés de prix ;
- l'impact de changements de modes de collecte n'est malheureusement pas étudié par l'Insee sur un mode technique et au vu d'un niveau de qualité recherché, mais plutôt comme pour le cas du centre à Metz par principe dogmatique. Un document sur une telle démarche en Finlande montre les dommages que peut provoquer une interrogation centralisée par téléphone (difficulté à joindre les ménages les plus pauvres...), mais avec toutefois la conclusion déroutante de la volonté de continuer dans cette voie !

### **Frais réels**

Rappelons que la revendication de passer aux frais réels sans perte de salaire est ancienne, et a connu un premier déblocage de principe de la part de la direction lors du mouvement des enquêtrices prix de 2008.

Par ailleurs, la mise en place d'un outil de paie pour tous les agents publics du ministère contraint l'Insee à une normalisation de la paie des enquêteurs.

Toutefois plusieurs problèmes se posent :

- la prolongation de la dérogation qui permet aux enquêteurs d'être remboursés de 0,38€ du kilomètre alors que la procédure normale est de 0,31€ du km et 0,18€ passés 10 000 km. Il est évident que cette prolongation est une condition sine qua non de la mise en place du projet. La direction de l'Insee l'a elle-même reconnu oralement lors de réunions syndicats direction.

- le principe de faire une mesure globale pour tous les enquêteurs a été proposée par la direction et éviterait des mesures de compensations individuelles du type du forfait implicite pour les enquêtrices prix...néanmoins on voit bien qu'entre une enquêtrice ne faisant que des enquêtes par téléphone (avec donc près de la moitié de son salaire non soumis à cotisations ni à impôts) et une enquêtrice faisant plus de 20 000km par an (et donc engrangeant des cotisations salariales sur ses remboursements de frais !), le passage aux frais réels va avoir des conséquences différentes. Ainsi, si certains enquêteurs seraient certainement gagnants, quelques essais sur l'outil fourni par la direction montre que plusieurs autres ont une perte de salaire de 1%, 2% voire 2,5% ou 3%.

Plusieurs revendications « différenciées » pourraient améliorer la chose :

- revalorisation des enquêtes par téléphone ;
- revalorisation de certains relevés pour les prix (par exemple Produits frais).

### **Chômage**

Il y a à nouveau des pressions (rdv trop fréquents, ou radiation) au niveau de certains Pôle Emploi. La réaction doit être à deux étages :

- faire faire une lettre par la direction de l'Insee (courrier signé du directeur ou de la directrice régionale au Pôle Emploi)
- si cela n'est pas suffisant, alerter la conseillère juridique au niveau national : Mme Pain 01 41 17 56 16.

### **Ircantec**

Une enquêtrice récemment partie à la retraite nous a fait savoir que les périodes d'indemnisation chômage n'ouvraient pas droit à points Ircantec alors qu'il y a bien eu cotisations. Le motif invoqué étant que les enquêteurs ont des contrats de moins d'un an. Un comble quand on pense que la direction de l'Insee a volontairement mis en place la césure par semaines blanches justement pour éviter que les enquêteurs aient des contrats qui se chevauchent sur plus d'un an et ainsi leur empêcher la reconnaissance de droits supplémentaires (dépendance au décret 86-83 selon la décision du conseil d'Etat de 2003).

Or nous avons demandé il y a quelques années à la direction de nous confirmer que l'Ircantec validait bien ce type de période, et elle avait confirmé.

Nous allons donc devoir demander l'étude du dossier de manière à ce qu'une dérogation permette aux enquêtrices et enquêteurs d'engranger les points et recouvrer la période récente pour celles et ceux qui n'ont pas encore fait liquider leur retraite.